

**AFFIRMATION SOLENNELLE  
CONCERNANT LA PIÈCE HQD-2, DOCUMENT 1.4 DÉPOSÉE SOUS PLI  
CONFIDENTIEL**

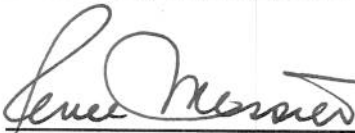
Je, soussigné, **ANDRÉ POTVIN**, Directeur Encadrement réseau et planification, pour la division Hydro-Québec Distribution, Complexe Desjardins, tour Est, 15<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La pièce HQD-2, document 1.4 déposée sous pli confidentiel dans le dossier R-3895-2014 a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. La pièce HQD-2, document 1.4 représente un schéma unifilaire des lignes RYN-202, RYN-209 et RYN-218 du poste de distribution de Rouyn et contient des renseignements d'ordre stratégique concernant les caractéristiques et l'exploitation des installations du Distributeur ;
3. La divulgation publique de ces renseignements permettrait d'identifier leurs caractéristiques, plus particulièrement l'emplacement des points télécommandés, et ainsi pourrait compromettre la sécurité du réseau de distribution du Distributeur ;
4. Pour des motifs de sécurité de ses installations, le Distributeur soumet que le caractère confidentiel de ces renseignements doit être reconnu par la Régie et ce, pour une période indéfinie ;
5. Le Distributeur demande à la Régie de se prévaloir de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et d'interdire toute divulgation des documents décrits au paragraphe 1 de la présente puisque leur caractère confidentiel de même que l'intérêt public le requièrent.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
ce 31 juillet 2014

  
\_\_\_\_\_  
**ANDRÉ POTVIN**

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, Québec, ce 31 juillet 2014

  
\_\_\_\_\_  
Renée Messier, commissaire à l'assermentation  
pour tous les districts judiciaires du Québec

